

Conseil communal du 17 novembre 2015

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE DE M. T. VERHEYEN CONCERNANT LES AGENTS CONSTATATEURS DES REDEVANCES DE STATIONNEMENT.

- Nombre d'agents : 8 dont 1 en maladie longue durée.
- Barème salarial : agent de niveau D, soit 17.000 €, montant fonction de l'âge, de la situation familiale et des primes en matière linguistique.
- Nombre de redevances par constatateur, nombre de redevances globales par année et ce sur les cinq dernières années : en pièce jointe, tableau des tickets de stationnement par agent contrôleur. En retirant les valeurs extrêmes, la fourchette dans la zone dans laquelle ils interviennent au niveau des constats se situe entre 2.500 et 7.500 constats par agent avec une moyenne de 5.000 constats. Le responsable d'équipe a une moyenne plus faible du fait de son rôle de coordinateur, qu'il rédige autant de redevances en matière de stationnement que de sanctions administratives (sac). La moyenne sur les cinq dernières années est comprise entre 35.000 et 45.000 constats dont +/- 5.000 qui ne sont pas poursuivis (annulés, plaques étrangères, ...).
- Montant global sur les cinq dernières années : en pièce jointe, tableau redevance tickets et tableau redevance budget. La moyenne sur les cinq dernières années représente un montant compris entre 800.000 € et 1.200.000 €. A noter qu'en 2013, un rattrapage sur le recouvrement a été fait suite à la nouvelle procédure concernant les infos transmises par la DIV. A noter également, le changement dans le règlement communal en 2014, où la taxe est remplacée par une redevance (différence dans la procédure de recouvrement) ainsi qu'un changement tarifaire (25 € en lieu et place de 15 €).
- Objectifs fixés : faire respecter les zones réglementées pour favoriser la rotation des véhicules dans ces zones.
- Tournées et horaires : deux horaires sont fixés (9h00 à 17h30 et 9h30 à 18h00), quatre zones sont fixées - Z 1= Centre, Z 2 = Montgomery, Z 3 = Stockel, Z 4 = petites zones (rue au Bois, ...).

TAXE / REDEVANCE "STATIONNEMENT" (0400/366-07)

		2010	2011	2012	2013	2014
TICKETS	Tickets à 15/25 € (délivrés par les agents contrôleurs)	39 293	34.278	35 651	44 830	42 780
	Tickets non poursuivis (annulés, plaques étrangères,)	4 520	3.852	4 558	5 215	4 773
	% Tickets non poursuivis	11,50%	11,24%	12,79%	11,63%	15,09%
	Tickets à poursuivre	34 773	30 426	31 093	39.615	38 007
	Tickets payés spontanément ou après rappels	30 522	26 676	26.857	34 618	31 065
	% Paiements (spontanés ou après rappels) dont paiements:	88%	88%	86%	87%	82%
	<i>spontanément</i>	43%	47%	48%	47%	46%
	<i>après le 1er rappel</i>	34%	31%	29%	29%	27%
	<i>après le 2ème rappel</i>	9%	7%	8%	11%	7%
	<i>après le 3ème rappel</i>	3%	3%	2%		1%
	Tickets enrôlés suite au non paiement	2 309	1 981	2.614	3 494	2 573
	% Enrolés par rapport aux tickets à poursuivre	6,64%	6,51%	8,41%	8,82%	6,77%

TAXE / REDEVANCE "STATIONNEMENT" (0400/366-07)

		2010	2011	2012	2013	2014
BUDGET	Budget initial ou modifié	860 000,00 €	1 100 000,00 €	1.125 000,00 €	1 275 000,00 €	1 400 000,00 €
	Cartes et abonnements de stationnement	207 600,00 €	216 720,00 €	237 835,00 €	253 910,00 €	224.975,00 €
	Horodateurs	302 961,42 €	358 172,44 €	331 864,36 €	323 387,75 €	281 862,30 €
	Tickets à 15/25 € (délivrés par les agents contrôleurs)	614 678,23 €	548 551,85 €	411 515,59 €	922 163,87 €	866 084,46 €
	Droits constatés	1 126 087,65 €	1 135.406,86 €	981 214,95 €	1 499 461,62 €	1 439 904,33 €
	Non-valeurs / Irrécouvrables	848,00 €	11 962,57 €	803,00 €	6 631,00 €	344,00 €
	Droits constatés nets	1 125.239,65 €	1.123 444,29 €	980 411,95 €	1 492 830,62 €	1 439 560,33 €
	Montant perçu	1 068 798,19 €	1 024 194,80 €	940 720,45 €	1 400 766,57 €	1.389 976,33 €